



**PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE**  
**PRÉFET DE GUADELOUPE**

Service de presse

Basse-Terre, le 12 novembre 2019

**LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**

**Urbanisme et fiscalité:  
des nouvelles modalités pour informer et accueillir le public à la DEAL**

Des nouvelles modalités d'information et d'accueil des usagers sont mises en place au service « Prospective, aménagement et connaissance du territoire » de la DEAL\*.

> Une adresse mail dédiée : [dsf.aju.pact.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dsf.aju.pact.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr) permet de poser ses questions sur tous les sujets en lien avec l'application du droit des sols et la fiscalité de l'urbanisme (permis de construire, taxes d'aménagement, etc.) :

> Pour un rendez-vous physique ou téléphonique, les agents de l'unité « droit des sols et fiscalité » se tiennent à disposition des usagers les **lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h** sur les sites de :  
- Saint-Phy, à Basse-terre : 0590 99 46 46  
- Dothémare aux Abymes : 0590 98 20 55.

*\*DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

**Contact presse :**

Service de la communication interministérielle  
[communication@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:communication@guadeloupe.pref.gouv.fr)  
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)